

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

D.F. 4

Vu la Constitution du 30 décembre 1969 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 64-165/FP-BE du 22 mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°
64-165 du 12/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le dossier constitué par l'intéressé ,

C.F.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - En application des dispositions du décret n° 67-304 du
30/9/67 susvisé, Mr. GOYI Dominique, né vers 1943 à Kinvembé (Mouyon-
dzi) titulaire de la licence ès-lettres/du Doctorat 3e cycle (Section
Histoire) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur
de Lycée de 2° échelon stagiaire, indice local 870 - ACC et RSMC :
néant.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC
et communiqué partout où besoin sera ./-

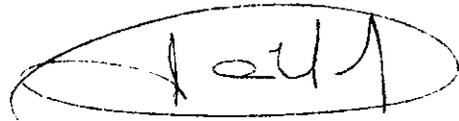
AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT.DELC 5
DGT-BST 1
DF 3
CF 2
DRH 1
Minéduc.Nat. 1
SGE 2
SGCE/BC 3
Intéressé 1

BRAZZAVILLE, LE 27 OCTOBRE 1970

Par le Président de la République,
Président du Conseil d'Etat

Le Ministre de l'Education Nationale



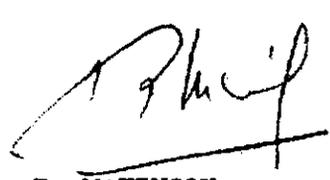
H. L O P E S.-

Le Ministre des Affaires
Sociales, de la Santé,
Publique et du Travail

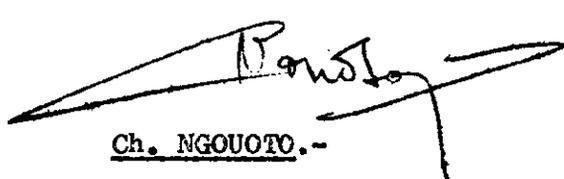


Commandant M. NGOUABI.-

Le Ministre des Finances et du Budget



B. MATINGOU.-



Ch. NGOUOTO.-